

Les exportations retombent à leur plus bas niveau depuis 2021

COMMERCE EXTÉRIEUR. Les échanges internationaux de la Suisse ont reculé au premier trimestre 2026, pénalisés par la pharma et la chimie.

Le commerce extérieur de la Suisse a nettement ralenti au premier trimestre 2026, tant au niveau des exportations que des importations. La pharma et la chimie ont affecté de manière significative l'évolution des échanges. Le chiffre d'affaires avec les Etats-Unis est au plus bas depuis 2020.

Les exportations désaisonnalisées se sont repliées de 4,2% à 66,9 milliards de francs au cours du premier trimestre 2026, retombant à leur plus bas niveau depuis le troisième trimestre 2021, a rapporté mardi l'Office fédéral de la douane et de la sécurité aux frontières (OFDF).

Huit des principaux secteurs sur dix ont vu leurs exportations se contracter. Le groupe phare, celui des produits chimiques et pharmaceutiques, a le plus souffert, avec une baisse de 8,1%, accusant par ailleurs un quatrième recul consécutif.

Si la bijouterie et joaillerie ainsi que les denrées alimentaires, boissons et tabac ont également reculé, leurs pertes ont été moins prononcées, se situant respectivement à -2% et -1,9%. A l'inverse, les ventes de l'horlogerie ont résisté au marasme (+2,1%). Celles des véhicules ont également progressé (+1,2%).

Exportations

vers les Etats-Unis au plus bas

Du point de vue géographique, seules les exportations vers l'Europe ont gagné du terrain (+3,8%), avec un bond notable de 51% vers la Belgique. Les expéditions vers l'Allemagne se sont en revanche dégradées (-6,1%).

Le chiffre d'affaires avec l'Amérique du Nord a flanché de 14,4%. Ici, les Etats-Unis ont lourdement pesé dans la



Port de Bâle. Les exportations désaisonnalisées se sont repliées de 4,2% à 66,9 milliards de francs.

balance, les exportations retombant à leur plus bas niveau depuis le dernier trimestre 2020 (-15,6%). L'Asie a également essuyé un revers (-5,2%). Les envois de marchandises vers la Chine (-9,8%), le Japon (-5,9%) et les Emirats arabes unis (-8,4%) ont chuté.

Les importations ont, quant à elles, fléchi de 4,7% à 55,8 milliards de francs. L'excédent de la balance commerciale s'est établi à 11,1 milliards de francs, régressant pour la cinquième fois consécutive. Sur les douze derniers trimestres, hormis quelques soubresauts, les importations ont globalement stagné.

Par secteurs, six des onze groupes de marchandises se sont contractées de janvier à mars 2026. Comme à l'exportation, les produits chimiques et pharmaceutiques ont subi des déboires, avec une chute

de 10,8%. La bijouterie et joaillerie (-22,2%) et les arrivages de véhicules (-5,4%) ont également évolué négativement.

Fait intéressant, les livraisons de pétrole brut ont progressé de 16,2% par rapport au trimestre précédent à 328 millions de francs.

Par pays, la baisse des importations a principalement concerné l'Europe (-5,2%). L'Irlande (-30,5%) a connu le recul le plus conséquent, suivie par la Slovaquie (-19,2%) et l'Espagne (-6,8%).

Les arrivages d'Amérique du Nord ont en revanche augmenté de 2,8%, tandis que ceux

d'Asie se sont légèrement tassés de 0,3%. Côté asiatique, les livraisons de Corée du Sud ont atteint un record, avec un bond de 39,6%. A l'opposé, celles des Emirats arabes ont fondu de 27,1%. A noter encore que les importations de Russie ont progressé de 43,1%, émanant principalement de la chimie et de la pharma. Aucune livraison d'or n'a été recensée.

Produits chimiques et pharmaceutiques en hausse

En mars 2026, les exportations désaisonnalisées se sont accrues de 1,0% à 22,4 milliards de francs. Cette hausse a presque exclusivement reposé sur les produits chimiques et pharmaceutiques (+3,6%). En termes réels, les expéditions de marchandises se sont toutefois dégradées de 3,4%.

Après leur chute du mois précédent, les importations ont bondi de 10,1% pour s'établir à 19,6 milliards de francs (réel: +3,1%). Cette volte-face est également à mettre sur le compte des produits chimiques et pharmaceutiques, qui se sont envolés de 36,1% sur un mois. Pour le mois sous revue, la balance commerciale a présenté un excédent de 2,7 milliards de francs. (ats)

Les ventes horlogères reculent

Les exportations horlogères helvétiques ont à nouveau reculé en mars après un sursaut en février, se repliant de 1% sur un an à 2,1 milliards de francs, a annoncé mardi la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH). La baisse concerne essentiellement le premier débouché du secteur, les Etats-Unis, mais aussi l'Arabie saoudite, dans un contexte régional déstabilisé.

Sur le marché étasunien (18,9% des exportations), une diminution de 1,6% des envois, à 398,9 millions de francs, a été enregistrée.

Les exportations ont en revanche continué de grimper en flèche en direction de l'Hexagone voisin, de 72,4% à 158 millions. Le Royaume-Uni (+3,2%), la Chine (+4,2%) et Singapour (+4,9%) se sont également inscrits en hausse. A l'inverse, le Japon (-12,6%) et l'Allemagne (-8,5%) ont connu des baisses significatives.

Si la guerre au Moyen-Orient n'a pas encore affecté les exportations horlogères vers les Emirats arabes unis (+0,7%), l'Arabie saoudite a pour sa part connu un net recul de 16,8%. (ats)

Un manifeste pour soutenir les entreprises

CONDITIONS-CADRES Dans une lettre ouverte ayant récolté plus de 1000 signatures, la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie élabore des propositions de solutions pour permettre aux start-up et PME innovantes de se développer en Suisse

ÉTIENNE MEYER-VACHERAND

Dans le bilan annuel de l'Office européen des brevets publié le mois dernier, la Suisse apparaissait encore une fois parmi les premiers pays à l'échelle mondiale en termes de demandes de brevet. Mais pour la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI), ces classements, dans lesquels la Suisse se situe régulièrement aux premiers rangs, masquent un manque de soutien aux start-up et aux PME innovantes ayant le potentiel de s'étendre à l'international.

En septembre dernier, la Commission consultative Innovation de la CVCI avait lancé une lettre ouverte intitulée «La résilience a ses limites», pour obtenir des conditions-cadres favorables aux start-up, scale-up (jeune pousse en phase de croissance) et PME de haute technologie. Elle a annoncé hier avoir récolté plus de 1000 signatures en faveur de ce manifeste, dont celles d'environ 850

entrepreneurs, et espère par ce biais susciter un débat politique au sein des Chambres fédérales.

Transfert en mains étrangères

Pour Nicolas Durand, président de la Commission consultative Innovation de la CVCI, l'objectif est que la Suisse ne se retrouve pas réduite à une usine à idées. «Nous trouvons aberrant que la Suisse soit à l'aise avec l'idée de dépenser des milliards de francs dans le soutien à la recherche, alors que pratiquement aucun moyen n'est mobilisé pour soutenir les entreprises à forte croissance qui ont envie de se développer sur notre territoire. Nous disposons d'un bassin de talents, de formation, et d'innovation exceptionnel. Pourtant nous acceptons que la valeur économique qui en découle soit, dans une large mesure, captée et se traduise à l'étranger, notamment lors des phases d'industrialisation et de croissance commerciale», regrette-t-il.

Dans son communiqué, l'organisation cite plusieurs exemples d'entreprises créées en Suisse passées en mains étrangères ces dernières années, comme celle de Lunaphore Technologies. Issue de l'EPFL, cette jeune pousse a mis au point des solutions permettant de mieux comprendre l'évolution d'une maladie pour la prévenir ou la guérir. En juin 2023, elle a été rachetée par la société américaine Bio-Techne. Une décision prise notamment pour accélérer la phase de commercialisation de ses produits avait expliqué au *Temps* une des cofondatrices de Lunaphore.

Ce constat, la CVCI est loin d'être la première à le dresser. Mais l'organisation met aussi en avant des mesures concrètes qui doivent être discutées au niveau politique. Par exemple: la mise en place de fonds de croissance destinés à soutenir les scale-up sous la forme de partenariats public-privé en partie financés par la Confédération. Ou encore des moyens pour inciter les caisses de



«Nous disposons d'un bassin de talents, de formation, et d'innovation exceptionnel»

NICOLAS DURAND, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION INNOVATION DE LA CVCI

pension à investir dans ces jeunes pousses en phase de croissance. «Sans mécanisme contraignant les incitant à investir 1 ou 2% de leur marge dans ces sociétés, la situation a peu de chances d'évoluer», souligne Nicolas Durand.

Protectionnisme mesuré

Autre levier identifié par la CVCI, l'utilisation de l'attribution des marchés publics pour favoriser des entreprises suisses. «Il est frappant de constater que nos entreprises innovantes se retrouvent en concurrence directe avec des sociétés étrangères capables de casser les prix, relève-t-il. Dans le contexte international actuel, la question est de savoir si la Suisse souhaite introduire une forme mesurée de protectionnisme pour permettre à ces entreprises de décoller.» Un sujet brûlant. En novembre dernier, l'attribution d'une commande de trains par les CFF à l'allemand Siemens plutôt qu'à Stadler Rail avait créé une vive polémique.

La CVCI préconise également une révision de la fiscalité appliquée à ces sociétés. Notamment l'imposition des bons de participation et des stock-options pour les jeunes pousses. «Ce sont des outils très efficaces pour attirer des talents lorsque l'on ne peut pas se permettre de verser des salaires mirobolants. Mais aujourd'hui, l'Etat privilégie ses recettes fiscales immédiates en taxant les entrepreneurs et leurs collaborateurs sur une fortune encore virtuelle – en misant sur le fait que la plupart de ces start-up échouent – plutôt que de les imposer au moment où la valeur se matérialise réellement, par exemple lorsque l'entreprise est acquise par un tiers», estime Nicolas Durand.

Armée de ces propositions soutenues par des entrepreneurs, la CVCI entend désormais approcher des conseillers nationaux et aux Etats, pour porter le débat sur la scène politique. ■

Ormuz fermé, une aubaine pour les traders

NÉGOCE Le sommet annuel des matières premières s'est tenu cette semaine à Lausanne. Six grandes thématiques, presque toutes liées à la guerre contre l'Iran et au détroit du golfe Persique, marquent le secteur cette année

RICHARD ETIENNE

Il y avait comme un contraste entre le cadre paisible et les sujets sur la table au Beau-Rivage Palace, où s'est tenu cette semaine le 15^e sommet des matières premières du *Financial Times*, le rendez-vous annuel des négociants. Il a surtout été question, dans le cinq étoiles lausannois, du chaos généré par la fermeture du détroit d'Ormuz et des crises, énergétiques et alimentaires, que ce blocage pourrait générer. Un contraste de plus, car c'est durant de telles périodes d'incertitudes que les grands traders font leurs meilleures affaires. *Le Temps* a identifié six tendances qui marquent le secteur actuellement.

■ Le retour des gros profits

Tout indique, premièrement, que les gros profits font leur retour dans le secteur, quatre ans après les bénéfices record engendrés lors de la crise énergétique de 2022. Il y a bien eu quelques difficultés au début du conflit. Des bateaux bloqués ou des mauvais choix chez Vitol ont généré des pertes en mars, mais les gros négociants ont les reins solides.

Six bateaux gérés par Trafigura, par exemple, restent bloqués dans le golfe Persique, mais le négociant genevois supervise une flotte de 375 vaisseaux. Un record qui lui permet de compenser cette situation. En temps de crise, les traders jouent un rôle plus important, car le monde a davantage besoin de leurs services pour accéder au pétrole, au gaz, aux métaux et aux céréales qu'ils revendent. Et ils augmentent leurs marges en conséquence.

Les négociants que *Le Temps* a croisés à Lausanne font tous état d'un bon début d'année. Dans la presse, Bloomberg annonce que Vitol a réalisé un bénéfice net de 2 milliards de dollars au 1^{er} trimestre, un chiffre aligné avec ses gains des dernières années. Le *Financial Times* affirme que TotalEnergies a engrangé 1 milliard de dollars depuis le début du conflit, après avoir acquis à un bon prix et revendu plus cher une grosse quantité de pétrole du Moyen-Orient. Gunvor ainsi que les divisions de négoce de BP et Shell ont fait état de gains importants. Ces dernières années, parmi les traders présents en Suisse, c'est Vitol qui a fait les plus gros bénéfices.

■ Nouvelles pénuries

La fermeture du détroit d'Ormuz engendre des pénuries, dont il est aussi question à Lausanne. D'hydrocarbures surtout, alors qu'avant la crise un cinquième du pétrole et du gaz naturel liquéfié y transitait. Dans un rapport publié lundi, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique que l'offre mondiale en pétrole a reculé de 10% en mars – la plus grande baisse depuis la pandémie (230 pétroliers sont bloqués dans le golfe Persique, où plus de 60 infrastructures énergétiques ont été prises pour cible, sans qu'on connaisse l'étendue des dégâts). «C'est la plus grande crise énergétique de l'Histoire», a indiqué mardi son patron, Fatih Birol. Elle serait pire que celles de 1973, 1979 et 2022, selon lui.

L'AIE fait aussi état d'une demande qui s'est étriquée. Ce qui explique pourquoi le baril de Brent ne vaut pas plus de 100 dollars, après pourtant six semaines de blocage dans un axe aussi essentiel pour le pétrole que le détroit d'Ormuz.

Le soufre et l'hélium manquent aussi à l'appel, ce qui a des impacts dans l'agriculture et la production de métaux, comme le cuivre et le nickel, dont le raffinage requiert de l'acide sulfurique. Pour pallier les pertes au Moyen-Orient, la RDC importe

MAIS ENCORE

Une réunion sur la crise énergétique à Berlin

Le choc énergétique secouant l'économie mondiale dans le sillage de la guerre au Moyen-Orient renforce la nécessité d'investir dans des énergies renouvelables pour remplacer les combustibles fossiles, ont affirmé hier les pays hôtes du sommet sur le climat COP31 à l'occasion d'une réunion à Berlin. La crise «nous a montré, une fois de plus, que les combustibles fossiles ne garantissent pas la sécurité de l'approvisionnement énergétique», a dit le ministre turc du Climat et président de la COP31, Murat Kurum. (AFP)



Des tankers de gaz naturel liquéfié dans le détroit de Malacca. Depuis la fermeture d'Ormuz, ce passage est devenu hautement stratégique. (MALAISIE, 15 AVRIL 2026/FAZRY ISMAIL/EPA)

désormais du soufre des Etats-Unis, par le biais de Trafigura.

A ce jour, les pénuries de gaz et de pétrole se font surtout ressentir en Asie, du Sri Lanka aux Philippines, où l'électricité est rationnée et où des mesures d'économies – de la semaine de quatre jours au télétravail – ont été imposées. Mais aussi en Colombie, qui cherche des alternatives au gaz. Des négociants estiment que les carences vont bientôt se faire ressentir en Europe. D'autres rétorquent que, comme en 2022, le Vieux-Continent va «exporter ses pénuries». En d'autres termes, il payera davantage pour ses hydrocarbures, qu'il obtiendra au détriment d'autres régions moins nanties.

«Le monde doit faire un meilleur travail en termes de stockage de matières premières, car les chocs font partie de la nouvelle normalité, estime un négociant. Et s'inspirer de la Chine.» L'Empire du Milieu, doté d'un stockage pétrolier évalué à plus d'un milliard de barils et d'une économie diversifiée, démontrerait sa puissance actuellement, selon lui.

«Si la crise perdure, il y aura un impact pour l'Europe. Il sera plus important pour le diesel et le kérosène, des carburants que les raffineries européennes produisent peu et importent beaucoup du Moyen-Orient», estime auprès du *Temps* Russell Hardy. Le directeur général de Vitol relève que le Royaume-Uni, où se trouve le principal aéroport d'Europe (Heathrow), importe actuellement 40% de son kérosène des Etats-Unis contre 5% avant la crise. L'Europe a des stocks importants de diesel mais peu de kérosène, ce qui pourrait d'autant plus accroître les prix des billets d'avion sur le continent, selon lui.

■ Transition et sécurité énergétique

Etre doté d'une économie moins dépendante des hydrocarbures est un avantage dans de telles circonstances. Comme en 2022 d'ailleurs, la crise accélère la transition énergétique ou fait revenir des énergies

domestiques, comme le charbon, au-devant de la scène. «Cette crise va accélérer la transition énergétique pour des raisons fondamentales de sécurité. Le monde se rend compte que tant qu'on n'a pas atteint un certain stade dans la transition, on est vulnérable. L'Europe est vulnérable», estime Jean-François Lambert, un consultant rencontré à Lausanne, qui estime que le recours au charbon est «temporaire».

Les négociants s'y préparent depuis plusieurs années. Les divisions de négoce de métaux – anciennes chez Trafigura et Glencore – se développent chez leurs concurrents, de Vitol à Mercuria en passant par Gunvor et BGN, ces dernières années. Et celles dédiées au commerce d'électricité grandissent, d'Alpiq à TotalEnergies. Trafigura négocie des électrons en Europe et aux Etats-Unis, et depuis peu au Brésil.

Pour accroître son indépendance, la Chine a fait part, la semaine dernière, de son intention de doubler son utilisation d'énergie non fossile d'ici à 2035. En Europe, Bruxelles doit publier mercredi une feuille de route, en réponse à la crise, pour accélérer l'électrification du continent.

■ La Suisse, toujours attractive

L'attractivité de la Suisse a été mise à mal ces derniers mois, plus pour des questions de sécurité que de fiscalité. Une vague de home-jackings, et une réponse longtemps jugée laxiste des autorités, a en effet suscité l'émoi auprès des négociants, qui vivent largement sur la rive gauche du canton de Genève, particulièrement touchée. Mais depuis l'arrestation d'un gang en France l'an dernier, la situation semble s'être calmée.

Dans une rencontre avec la ministre genevoise Nathalie Fontanet, lundi matin, la direction de Trafigura a davantage discuté du manque de places en crèche que d'insécurité ou de fiscalité. Par le biais de l'association Suisssenégoce, le secteur demande tout de même que la *Feuille d'avis officielle* cesse de publier les noms des acheteurs de villa – nom-

breux parmi les traders –, car cela attirerait l'attention des voleurs.

En attendant, les équipes des principaux négociants à Genève s'étouffent. Celles de Vitol, de Mercuria et de Trafigura sont particulièrement à l'étroit dans leurs bureaux actuels.

■ «Sommet impérialiste»

Le traditionnel contre-sommet des matières premières et la manifestation qui l'accompagne ont attiré plus de monde cette année. Lundi, près de 400 personnes ont défilé dans les rues de Lausanne pour dénoncer «l'impérialisme» incarné par les négociants en matières premières.

Les liens entre Washington et les négociants se sont resserrés depuis le retour au pouvoir de Donald Trump

«Nous ressentons auprès de la population, surtout des jeunes, une envie accrue de comprendre les enjeux géopolitiques. Les gens subissent les effets de la guerre, la hausse des prix de l'essence et de l'électricité depuis la guerre en Ukraine», indique Gabriella Lima, une militante du collectif Stop Pillage, qui organise le contre-sommet. «Nous dénonçons le poids qu'ont pris les multinationales suisses à l'étranger, l'exploitation qu'elles y font d'une main-d'œuvre bon marché et le fait que ces sociétés puissent rapatrier leur profit en Suisse, où elles bénéficient d'une fiscalité au rabais.»

L'organisation demande le démantèlement des géants suisses du trading, l'abolition du «paradis fiscal» helvétique – à commencer par la levée du secret bancaire et des forfaits fiscaux –, ainsi que le droit à l'autodétermination des peuples et celui à disposer de leurs ressources.

Dans une motion parlementaire à Berne déposée en mars, la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggini (GE/Les Vert-e-s) propose que les négociants en pétrole soient taxés, car leurs profits sont liés à une guerre. Son collègue de parti Raphaël Mahaim estime que l'absence d'une autorité de surveillance sur ce marché génère un déficit de transparence favorable aux opérations douteuses.

■ Bataille sino-américaine autour des matières premières

Impérialiste? Tout indique en tout cas que les liens entre Washington et les négociants se sont resserrés depuis le retour au pouvoir de Donald Trump. Quand ce dernier a fait enlever le président vénézuélien et cherché à maintenir, début janvier, les exportations de brut de ce pays, c'est vers Vitol et Trafigura qu'il s'est tourné. Depuis, ces deux maisons écoulent une grande partie du pétrole vénézuélien. Quant à Mercuria, le groupe participe largement à l'exportation de cuivre et de cobalt congolais outre-Atlantique.

Les Etats-Unis veulent reprendre la main dans les chaînes d'approvisionnement stratégiques, accaparées par la Chine, et ils ont besoin des spécialistes suisses pour cela. Des représentants de Trafigura, Mercuria et Vitol se sont d'ailleurs rendus dans le Bureau ovale, ces derniers mois, dans ce cadre.

Rivaliser avec la Chine? Le chemin sera sinueux. «Aujourd'hui, nous n'avons pas le luxe de pouvoir composer sans la Chine. Si elle décide de restreindre ses exportations, nous devons nous en accommoder», a indiqué Mark Kristoff, le patron de Traxys, un négociant en métaux anglo-saxon, lors d'un panel à Lausanne.

En attendant, la fermeture du détroit d'Ormuz a dopé les exportations de pétrole et de gaz américains – dont les Etats-Unis sont les principaux exportateurs. Et Washington pousse ses entreprises pétrolières, dont les cours boursiers ont eu tendance à s'envoler ces dernières semaines, à produire davantage. ■

La crise au Moyen-Orient rapatrie les voyageurs vers l'Europe, mais vers quelles destinations?

Vacances d'été L'instabilité géopolitique et le prix du carburant incitent les touristes à planifier des voyages sur le Vieux-Continent. Des lieux de villégiature perçus comme accessibles et stables. Tour d'horizon.

Judith Monfrini

Hotelplan, Kuoni, Migros vacances et Helvetic tours, les poids lourds du voyage en Suisse, le disent: d'une manière générale, ils constatent une demande accrue pour les destinations européennes, en particulier dans la région de la Méditerranée occidentale.

De nombreux voyageurs privilégient actuellement des destinations «facilement accessibles et perçues comme stables». Plusieurs facteurs jouent ici un rôle: outre la situation géopolitique, l'évolution des prix, notamment due à la hausse des coûts du carburant, influence également les choix de voyage.

Espagne et Portugal en tête

Si les voyageurs ne constatent pas «une augmentation uniforme des prix actuellement», ils confirment une très forte demande pour des destinations telles que l'Espagne ou le Portugal. «Cela peut avoir tendance à entraîner une hausse des prix dans des régions très prisées, comme les Baléares (ndlr: Majorque et Minorque) ou les Canaries», indiquent-ils. L'augmentation des prix du kérosène ainsi que les capacités limitées ont également un impact sur les tarifs. «Dans l'ensemble, l'évolution dépend forcément de l'offre et de la demande. Qui, elle, varie en fonction de la période et de la destination.»

La Grèce, la Turquie ou Chypre suscitent un peu moins d'intérêt que les destinations classiques de la Méditerranée occidentale. «Cela s'explique peut-être par la proximité géographique de ces pays avec le Moyen-Orient, actuellement en crise, relèvent les voyageurs. Certains voyageurs préfèrent actuellement des destinations plus éloignées et perçues comme particulièrement stables,

«La situation reste en constante évolution et les prix peuvent rapidement grimper, en particulier pour les destinations très recherchées.»

Les voyageurs

mais ces pays restent des destinations touristiques attrayantes, avec une offre de qualité et un excellent rapport qualité-prix.»

La recommandation pour cet été est de ne pas trop attendre pour réserver si les voyageurs trouvent une offre intéressante. «La situation reste en constante évolution et les prix peuvent rapidement grimper, en particulier pour les destinations très recherchées.» Sans surprise, en Europe, ce sont surtout les destinations du sud (Espagne, Italie, Portugal et Malte) qui sont actuellement privilégiées. Les voyageurs recommandent à ceux qui cherchent un meilleur rapport qualité-prix de choisir les Balkans, l'Albanie et le Monténégro, ou la Bulgarie, ou encore les petites îles grecques.

Parmi les tendances de cette année se trouvent aussi le «coolcation», soit les voyages dans des régions plus fraîches comme la Norvège, l'Écosse ou l'Islande, ainsi que le «slow travel», comme les voyages en train.

Le prix des voyages d'affaires prend l'ascenseur

Olivier Emch, CEO d'Executive Travel et membre du comité de la Fédération suisse du voyage, constate surtout des surcharges «fioulu» pour les voyages d'affaires. «Si cette hausse est cohérente, elle n'est pas anodine, elle est comprise entre 200 et 400 francs de surcoût.» Les conditions d'annulation pour les long-courriers sont également plus onéreuses, selon le professionnel. «L'annulation d'un billet en classe affaires pour l'Asie peut coûter jusqu'à 1000 francs, alors qu'un billet de cette catégorie se situe dans une fourchette entre 4000 et 8000 francs. Les entreprises choisissent ce type de billet, notamment pour pouvoir annuler sans frais.» Les voyages en Asie seraient davantage impactés par les hausses que ceux d'est en ouest, où

le trafic est moins perturbé. Olivier Emch souligne que la situation actuelle est difficile pour les compagnies d'aviation. «Les gens changent leurs billets ou annulent leurs vols.» Lufthansa a récemment adapté ses prix. Les annulations sont facturées jusqu'à 1500 francs en première classe, 1000 francs en classe affaires et 500 en classe économie. Un casse-tête pour les entreprises romandes, où le voyage d'affaires représente des millions de dépenses annuelles. «Ces frais d'annulation sont dissuasifs, les compagnies aériennes devraient plutôt encourager les sociétés à voyager. La perte de quarante sièges vides en classe affaires ou en première classe ne sera de toute manière pas compensée par des frais d'annulation», conclut-il. (JMO)



La plage de la Barceloneta en Espagne, ici au début de ce mois d'avril, est très prisée des touristes et des locaux. Paco Freire/Imago/Zuma Press

L'alimentation de l'aéroport de Genève résiste au choc pétrolier

Pour ceux ayant prévu de prendre l'avion ces prochaines semaines, la menace était jusque-là de voir leur billet grevé d'une lourde surtaxe sur les carburants. Depuis une semaine, les craintes sont d'un autre ordre: ne plus décoller, en raison d'une pénurie de kérosène qui pourrait menacer l'Europe dès la fin du mois.

Un choc confirmé vendredi par l'organisation mondiale des compagnies aériennes, l'IATA, qui appelle à l'établissement de plans de rationnement coordonnés. À ce stade, la menace dépend de la logistique propre à chaque aéroport. À Genève, «nous ne percevons pas de signe de pénurie du jet fuel sur l'aéroport, nos fournisseurs indiquent que la ressource est là jusqu'à fin avril et au-delà», tempère Thomas Uriot, directeur général de Sapro SA, la société qui gère l'oléoduc alimentant les citernes de Vernier.

L'Europe coupée du tiers de son kérosène

L'alerte est venue le 10 avril d'une lettre de l'association des aéroports ACI Europe prévenant la Commission européenne qu'une «pénurie systémique de carburant d'aviation deviendra une réalité si le détroit d'Ormuz ne rouvre pas dans les trois premières semaines». Nous y sommes presque.

«Nous ne percevons pas de signe de pénurie du jet fuel sur l'aéroport, nos fournisseurs indiquent que la ressource est là jusqu'à fin avril et au-delà.»

Thomas Uriot
Directeur général de Sapro SA

Une menace confirmée la semaine dernière par le rapport mensuel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), selon laquelle environ le tiers du carburant d'aviation utilisé en Europe est arrivé l'an dernier par supertankers – en grande partie du Moyen-Orient. Le reste a été distillé directement par les raffineries du continent.

Seule échappatoire, aux yeux de l'AIE, remplacer au plus vite le kérosène venant de raffineries du golfe Persique, coupées du monde. Ce mardi, l'Union européenne a dit envisager d'importer du kérosène des États-Unis, tout en répétant qu'il n'y a, pour l'heure, «aucune pénurie». Premier utilisateur de la région – en

raison de l'importance de l'aéroport d'Heathrow –, le Royaume-Uni est aussi l'un des premiers menacés: il importe plus des deux tiers de son kérosène, selon l'AIE.

Cointrin s'appuie sur la raffinerie de Fos

À Genève, le tuyau qui arrive de la frontière française voit passer environ un demi-million de mètres cubes de kérosène chaque année. Il assure la totalité de la fourniture de l'aéroport de Cointrin. Si une partie de ce carburant est déchargée par bateau à Fos-sur-Mer, la majorité reste distillée dans la raffinerie de ce port de l'agglomération marseillaise ainsi que dans celle de Feyzin, près de Lyon. Le site de Fos a été racheté en 2024 par Rhône Energies, société établie à Genève par le géant du négoce Trafigura et son partenaire Entara.

Après vérification, le responsable de Sapro confirme ce mardi «qu'aucun de nos partenaires [sur ces sites de raffinage] ne fait état d'inquiétudes quant à un ralentissement de leur approvisionnement dans les semaines à venir».

L'éventualité d'une rupture d'approvisionnement dépendra des stocks mobilisables en Europe. «Si leur niveau ne permet pas de couvrir 23 jours de besoins, des pénuries pourraient

apparaître dans certains aéroports, conduisant à des annulations de vols», a prévenu l'AIE.

La France, qui ne constate pas de «difficulté» pour l'approvisionnement des compagnies aériennes, pourrait libérer une partie de ses stocks stratégiques en cas de «problèmes de volume», a assuré dimanche le porte-parole du gouvernement sur BFMTV. En Allemagne 50'000 tonnes de kérosène ont déjà été ainsi libérées.

En Suisse, «des mesures sont prêtes dans l'éventualité d'une pénurie», a indiqué la semaine dernière l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE). La loi lui impose de disposer de 90 jours de kérosène, mais le «Tages-Anzeiger» révélait ce mardi que ces stocks ne sont que de 72 jours.

À Genève, le directeur de Sapro souligne ne pas avoir reçu de fortes augmentations des commandes pour le kérosène arrivant via son pipeline – ce qui indique que les réserves des citernes de Vernier n'ont «pas diminué». «On constate au contraire une baisse de la consommation ces dernières semaines», ajoute Thomas Uriot. Notamment en raison de la suspension des vols partant par les hubs aéroportuaires des Émirats.

Pierre-Alexandre Sallier

Le remboursement des «tariffs» a débuté

GUERRE COMMERCIALE. Washington a activé lundi un système de restitution des droits de douane jugés illégaux par la Cour suprême en février.

Jonas Follonier

Les sociétés qui ont dû s'acquitter de droits de douane dits «réciproques» imposés par Washington, dont ceux de 39% pour les exportations suisses, peuvent espérer récupérer les sommes correspondantes. En effet, comme l'indique son bulletin «Cargo Systems Messaging Service» (CSMS), l'agence américaine des douanes (CBP) a mis en place un dispositif électronique central permettant aux entreprises, dès lundi 20 avril, de solliciter un remboursement. Ce système, qui fait suite à l'arrêt de la Cour suprême en février invalidant rétroactivement la légalité de ces «surtaxes», a pour but de simplifier et accélérer le traitement des demandes.

Les indemnités seront versées en un seul virement par requérant. En revanche, ce ne sont pas les entreprises exportatrices qui les recevront, mais les importatrices. «Il y a trois conditions pour pouvoir prétendre à un remboursement, explique Alice Roy, spécialiste en exportation à Switzerland Global Enterprise (S-GE), l'organisation officielle mandatée par la Confédération pour la promotion des investissements et de l'export. La première est d'être une entreprise américaine, la deuxième d'être l'importateur officiel de la marchandise sur sol américain et la troisième de disposer d'un compte bancaire aux Etats-Unis.»

Procédure pour les entreprises suisses

Plusieurs cas de figure se posent ainsi pour les sociétés suisses. «Certaines ont des filiales américaines qui importent leurs marchandises en propre, alors que d'autres

doivent négocier avec leurs distributeurs, explique l'experte. D'autres encore, qui ont payé l'entier de leur distribution, doivent passer par leur agent en douane américaine.»

Par ailleurs, une condition stipule que les demandes de remboursement éligibles sont réservées à «certaines importations non-liquidées ('unliquidated') et demandes introduites dans les 80 jours suivant la liquidation ('re-liquidation')». Le terme «liquidation» désigne ici «le calcul ou la détermination définitive des droits dus sur les importations», indique une page dédiée de S-GE. «Cette opération intervient généralement 314 jours après la date d'entrée. Or, de nombreux importateurs ont constaté que certaines de leurs importations [...] avaient été liquidées avant ce délai de 314 jours. Chaque importateur devrait donc vérifier le plus rapidement possible le statut de liquidation de ses importations.»

Selon l'agence Reuters, 56.500 entreprises auraient déposé des demandes de remboursement depuis l'arrêt de la Cour suprême. Les indemnités incombant à l'administration Trump totaliseraient 166 milliards de dollars, dont plus de 2 milliards pour la Suisse.

Sollicités, ni le Secrétariat d'Etat à l'Economie (Seco) ni S-GE n'ont souhaité confirmer ces chiffres. «Comme les démarches de remboursement sont une tâche qui revient à des entreprises privées basées aux Etats-Unis, qui doivent s'adresser à l'administration américaine, ce n'est pas la Confédération qui gère ce dossier», explique un porte-parole du Seco. ■

En Suisse, une hausse des salaires réels inégale

REVENUS Le pouvoir d'achat progresse pour la deuxième année d'affilée. Mais entre l'administration publique et la santé, par exemple, les réalités sont très disparates

JULIE EIGENMANN

Ce sont des données très scrutées chaque année: l'évolution des salaires. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a souligné hier qu'en 2025 l'indice suisse des salaires nominaux avait enregistré une hausse moyenne de 1,8% par rapport à l'année précédente. Pour rappel, le salaire nominal est la rémunération perçue par le salarié, mais il ne prend pas en compte l'inflation, contrairement au salaire réel.

Qu'en est-il donc concrètement du pouvoir d'achat? Il a progressé pour la deuxième année consécutive (+0,7% en 2024). En effet, la combinaison d'une inflation en forte baisse (+0,2% contre +1,1% en 2024 et +2,1% en 2023) et de l'augmentation des salaires nominaux de +1,8% a conduit à une hausse des salaires réels de 1,6% pour l'ensemble de l'économie. Pour rappel, les primes d'assurance maladie ne sont pas mesurées par l'inflation. L'OFS précise qu'il s'agit de l'augmentation la plus importante depuis 2009 (+2,6%), des hausses comparables n'ayant été observées qu'en 2015 et 2020 (+1,5%).

«Pas une année comme les autres»

«C'est très réjouissant, commente Marco Taddei, responsable romand de l'Union patronale suisse. D'autant que ce n'était pas une année comme les autres, avec les incertitudes géopolitiques et les taxes douanières américaines.»

Du côté syndical, Thomas Bauer, responsable de la politique économique pour Travail. Suisse, estime que ces chiffres sont «globalement positifs. Mais les salaires réels restent toutefois globalement inférieurs à ceux de 2020 et ne dépassent que légèrement le niveau de 2016. Les primes d'assurance maladie ont ainsi considérablement réduit les reve-

nus. Nous demandions en août 2024 des hausses jusqu'à 4%, surtout pour les branches dont le salaire n'a pas augmenté les années précédentes.»

Car «il est choquant de voir que dans la santé, par exemple, la hausse est presque nulle, c'est un grand problème», poursuit le syndicaliste. Les salaires nominaux 2025 sont en effet restés relativement stables dans la santé, l'hébergement médico-social et l'action sociale (+0,4%), ainsi que dans les activités de services administratifs et de soutien (+0,7%). «Ce sont des secteurs à plus faible productivité, et peut-être que la proportion importante de temps partiel joue aussi un rôle», interprète Marco Taddei.

+3,3%
C'est le pourcentage d'augmentation des salaires nominaux enregistré dans l'administration publique, le secteur qui a connu la plus forte hausse en 2025.

La santé en est l'exemple le plus marquant: les données publiées hier indiquent une importante disparité selon les branches. Avec une évolution des salaires réels en 2025 qui présente des variations comprises entre +0,2% et +3,1%.

Dans le détail, dans le secteur industriel, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de +1,5% en 2025, soit trois dixièmes de moins que la moyenne. L'industrie manufacturière dans son ensemble a enregistré une progression de +1,7%, tandis que le secteur de la construction a affiché une hausse de +1,3%.

«L'industrie affiche des hausses inférieures aux services, cela montre l'effet des taxes douanières, indique Marco Taddei. Dans certains secteurs, la priorité est celle du maintien de l'emploi, pas d'une hausse salariale.» «Les droits de douane n'ont fait l'objet de discussions que lors des négociations de 2025 et

n'étaient pas encore à l'ordre du jour en 2024», oppose Thomas Bauer, qui évoque le poids du franc fort et des «négociations salariales très difficiles dans l'industrie».

Dans le secteur des services, les salaires nominaux ont progressé en moyenne de 1,9%. Les plus fortes progressions concernent l'administration publique (+3,3%) et les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+2,6%), tandis que le commerce (+1,5%) progresse légèrement en dessous de la moyenne sectorielle, ce que déplore Thomas Bauer.

«Une bonne nouvelle» pour l'égalité

Concernant le haut de la fourchette, soit les 3,3% de l'administration publique, «nous sommes surpris de cette hausse, il faudrait pouvoir analyser les différences entre cantons, et voir quels sont les salaires qui augmentent ainsi, réagit Thomas Bauer. Mais de façon générale, nous sommes favorables à une augmentation importante pour tous les employés, dans le public comme dans le privé.» La lecture patronale est évidemment différente: «On voit que les fonctionnaires sont mieux protégés, ce qui fait dire à certains que c'est une concurrence déloyale pour le secteur privé, à l'image des Jeunes PLR, qui ont lancé une initiative en ce sens [«Pour un juste équilibre entre administration fédérale et population (frein à l'administration)», ndlr]. Nous la soutenons», précise Marco Taddei.

En matière d'égalité enfin, au niveau de l'ensemble des branches économiques, les salaires des femmes ont enregistré une hausse moyenne de 2,3% en 2025, contre 1,5% pour les hommes. «C'est une bonne nouvelle, qui reflète la présence croissante des femmes à des positions hautes dans la hiérarchie», se réjouit Marco Taddei. Thomas Bauer fait le même commentaire, mais rappelle l'existence de discriminations non expliquées encore importantes. «Mais nous ne sommes pas encore arrivés au bout du chemin et il faut encore faire des progrès en matière d'égalité salariale», souligne-t-il. ■

EN CHIFFRES

Emploi : les intentions d'embauches retombent à leur niveau de 2018

Les entreprises prévoient 2,3 millions de recrutements cette année, soit 6,5 % de moins en un an, selon une enquête de France Travail et du Crédoc menée avant la guerre en Iran. Certains métiers restent difficiles à pourvoir.



Certains métiers restent difficiles à pourvoir, comme ceux d'aide à domicile, de cuisinier ou encore de soudeur. (Photo Shutterstock)

Par **Alain Ruello**

Publié le 21 avr. 2026 à 17:03

S'il fallait une preuve supplémentaire, la présentation ce mardi de l'enquête annuelle de France Travail et du Crédoc sur les intentions d'embauches des entreprises confirme que le marché du travail continue de décélérer. Et encore, c'est sans compter **les effets, incertains mais inquiétants, de la guerre en Iran** puisque le sondage a été mené en fin d'année dernière.

Il en ressort que les entreprises prévoient 2,27 millions d'embauches en 2026, soit 6,5 % de moins que ce qui ressortait de **la précédente enquête** à pareille époque en 2025. C'est deux fois moins que le recul enregistré l'année dernière, mais c'est suffisant pour retomber au-dessous du niveau de 2018. **La morosité du contexte économique** explique évidemment ce coup de frein, le quatrième depuis 2022, même si la productivité du made in France en profite pour se refaire des couleurs, a souligné Eric Heyer, économistes à l'OFCE.

Deux tiers des recrutements dans les TPE ou PME

Pour rappel, cette enquête baptisée « Besoin de main-d'oeuvre » fait référence, ne serait-ce que par le nombre de répondants (420.000 établissements). Ne sont pris en compte que les projets d'embauche anticipés au moment du sondage. Sauf détérioration du contexte économique, leur nombre constitue donc un plancher puisque s'y rajouteront les embauches pour surcroît d'activité, très souvent de courte durée, celles qui découlent de départs inattendus (effet cascade) ou encore celles d'une partie de la fonction publique (hors périmètre).

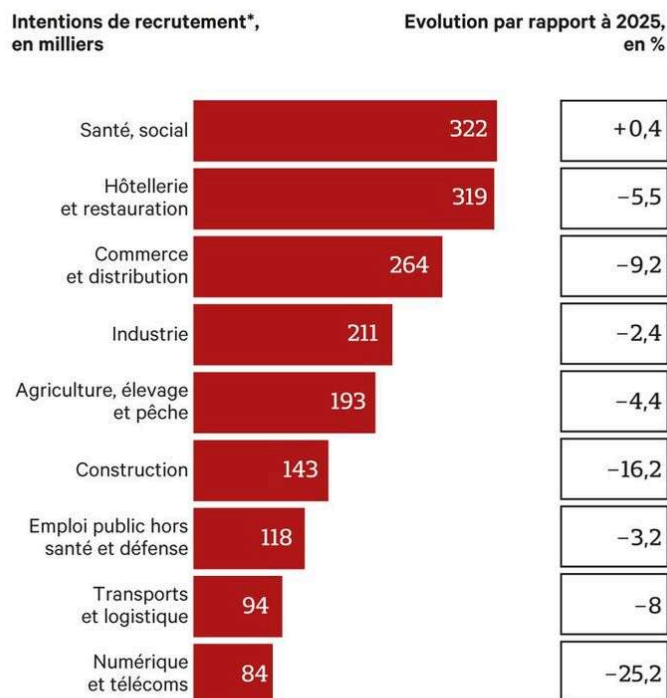
Le recul des intentions d'embauches s'observe particulièrement dans les entreprises de plus de 200 salariés, sachant que les deux tiers des recrutements se font dans les TPE ou

PME, a souligné Sabine Bessière, directrice par intérim de l'Observatoire statistiques, études, évaluation et prospective, en présentant l'étude.

La morosité touche quasiment tous les secteurs, sauf celui de la santé, de l'action sociale et de l'aide à la personne (+0,4 %) dont les besoins de main-d'oeuvre suivent le **vieillissement de la population**. L'industrie, tirée par la défense, l'aéronautique et le nucléaire, limite les frais également avec un recul de 2,4 % seulement, contre 16 % pour la construction ou même 25 % dans le numérique et les télécoms.

A noter que la baisse des intentions d'embauches va de pair avec celle de la qualité d'emploi proposé puisque la part des CDI ou CDD de plus de six mois perd 5 points pour descendre légèrement en dessous de six recrutements sur dix. De manière logique aussi, la part des projets de recrutements anticipés comme difficiles, un sur deux, baisse, de 6,3 points en l'occurrence.

Les besoins en main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques en 2026



* Enquête menée auprès de 417.000 établissements entre octobre et décembre 2025.

« LES ECHOS » / SOURCE : FRANCE TRAVAIL

Manque de candidats, insuffisance de compétences, conditions de travail peu attractives... les raisons invoquées ne changent pas, en revanche. « Dans certaines filières, les besoins demeurent massifs », a rappelé Sabine Bessière, certains métiers restant difficiles à pourvoir, comme ceux d'aide à domicile, de cuisinier ou encore de soudeur.

Devant cette situation, France Travail a musclé son approche par grandes filières. En guise de sésame à un travail, l'opérateur met en avant la très forte hausse des immersions de demandeurs d'emploi dans les entreprises pour découvrir des métiers qu'ils ne connaissent pas, quitte à enclencher une formation avec promesse d'embauche derrière. « C'est d'une efficacité redoutable », a assuré son directeur général, Thibaut Guilluy.

L'ex-Pôle emploi compte aussi sur **sa force de frappe à destination des professionnels**. Depuis son installation fin octobre, les résultats sont là, affirme-t-il. En témoigne la hausse du pourcentage d'offres pourvues ou celle des prospections qui a permis 40.000 reprises d'emploi de plus. Reste à augmenter le nombre d'entreprises qui font appel aux services de France Travail, ce qui commence à être le cas, toujours selon Thibaut Guilluy.

Alain Ruello

Les investissements de nos retraites sont en dents de scie à cause des Etats-Unis. Faut-il agir?

Retraites bousculées par Trump

GEOFFROY BRÄNDLIN

Economie ► Droits de douane, guerre en Iran. A presque chaque décision du président américain Donald Trump concernant la politique extérieure, le même schéma semble se répéter. Les milieux économiques s'agitent, des secteurs se retrouvent en crise et les marchés boursiers s'effondrent.

La pénalisation des exportations et l'augmentation du prix de l'essence sont les effets les plus visibles de la politique internationale du républicain. Mais saviez-vous que les retraites suisses ne sont pas épargnées? Investis, les fonds de l'AVS, du deuxième pilier et éventuellement du troisième pilier font face à des vents contraires. Comment les professionnels font-ils pour les gérer? Est-ce grave docteur?

1 L'AVS, pas de situation alarmante

Contacté, le fonds de compensation AVS/AI/APG Compenswiss, qui gère et place la fortune indispensable aux retraités suisses (selon l'Office fédéral des assurances sociales, près d'une personne sur cinq ayant atteint l'âge ordinaire de la retraite entre 2014 et 2018 ne touchait qu'une rente AVS en 2019, ndr) avoue que «ses portefeuilles des fonds ont subi et continuent de subir des fluctuations de performance liées aux annonces provenant de l'Administration américaine».

Au 31 mars 2026, leurs investissements affichaient une performance globale à peine positive, qui s'est ensuite légèrement améliorée. La guerre en Iran a entraîné une baisse de résultats d'environ 3% entre le 28 février et le 31 mars. C'est un point de plus que celle enregistrée entre le 1^{er} et le 3 avril 2025 à cause du *Liberation Day* lors duquel il a brandi son célèbre tableau annonçant des taxes douanières sans précédent.

Mais globalement, la situation n'est pas alarmante. Les déconvenues causées par la première annonce sur les droits de douane ont été compensées fin mai 2025, soit moins de deux mois plus tard. Et pour limiter les pertes, Compenswiss mise aussi tout au long de l'année sur des classes d'actifs plus défensives comme l'or et les placements immobiliers. Cela lui permet de continuer à miser sur le long terme et de ne pas changer ses plans en fonction d'une actualité.

2 Le 2^e pilier, «tout est sous contrôle»

Les caisses de pension ne cèdent pas non plus à la panique. Et cela malgré une performance moyenne de -2,63% en mars selon une analyse de la banque UBS. «Les événements géopolitiques sont graves, mais ils ne nous désarçonnent pas. Les derniers mois ont été compliqués, mais nous ne vivons de loin pas un krach», expose Lu-



Les retraités peuvent rester sereins. Confrontés à des secousses, les investissements opérés sur leurs rentes sont diversifiés et devraient être fiables sur le long terme. CHLOÉ LAMBERT/PHOTO PRÉTEXTE

kas Müller-Brunner, directeur de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP).

Selon lui, «tout est sous contrôle. Nous gardons le cap en maintenant nos investissements sur le long terme. Il est dans nos habitudes de nous projeter au-delà d'un événement et de ne pas réagir à chaque actualité. Nous pouvons nous reposer sur des réserves saines. Les années 2024 et 2025 ont été exceptionnelles en termes de rendement avec 7,73% et 5,97%.»

«Nous pouvons nous reposer sur des réserves saines»

Lukas Müller-Brunner

Le niveau des rentes sera donc garanti? «Rien ne s'y oppose. Contrairement au pilier 3a, les aléas des investissements des caisses de pension ne sont pas assumés par les rentiers. Le taux d'intérêt minimal fixé par la Confédération est de 1,25%. En cas de résultats exceptionnels, les institutions de prévoyance peuvent relever ce taux, mais pas l'abaisser. En 2025, elles avaient par exemple accordé

entre 4 et 4,5% en moyenne. Pour 2026, il est encore difficile de savoir si elles se contenteront du taux minimal.»

3 Le 3^e pilier, surtout ne pas paniquer

Pour Monsieur et Madame tout le monde, les risques sont beaucoup plus palpables concernant leur pilier 3a s'ils ont fait le choix du placement. Sur le smartphone, la population peut assister en direct aux chutes de performance qui sont souvent suivies d'un redressement.

En cette période, faut-il retirer ses investissements? «Non. Après plusieurs variations importantes à cause du contexte international, les rendements oscillent autour de zéro. Mon conseil est de ne surtout pas surréagir et de ne pas retirer ses investissements. Les changements de tendance sont toujours inattendus. Il vaut mieux attendre le redressement de la situation et viser le long terme plutôt que de se faire piéger. Seules les personnes à quelques mois de la retraite auraient intérêt à désinvestir», estime Roland Bron, directeur pour la Suisse romande de la société de conseil financier VZ.

Il rappelle que «les investissements 3a sont attrayants. Ils se reposent sur les résultats de centaines voire de milliers d'entreprises et valent la peine à long terme. Sur la base des données historiques, nous estimons de 3 à 6% les rendements moyens annuels.» I

Politique européenne: le poids des cantons face à la volonté populaire

La situation de départ est limpide: le Conseil fédéral propose au parlement de soumettre les Bilatérales III au référendum facultatif. La double majorité du peuple et des cantons n'est donc pas une nécessité juridique, mais un choix politique. Par 15 voix contre 10, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) s'est elle aussi prononcée contre un référendum obligatoire. Un peu paradoxalement, la majorité des cantons s'est ainsi opposée à une règle qui leur est pourtant favorable. Cela s'explique: en politique extérieure, les cantons exercent de plus en plus leur influence en amont; lors des négociations Suisse-UE, ils ont participé à huit des quatorze groupes de travail et pris part à plus de 150 séances.

À l'inverse, la double majorité est un levier qui, de l'avis des cantons eux-mêmes, a perdu en importance au cours du temps. En 1848, cette disposition – qui accordait un droit de veto aux petits cantons ruraux et catholiques – conservateurs – a favorisé leur intégration dans l'État fédéral nouvellement créé. Cette logique subsiste, mais le contexte a profondément changé. Alors que les frontières cantonales sont restées stables, la population s'est fortement concentrée dans les zones urbaines. Il en résulte une tension croissante entre majorité populaire et majorité des cantons: à l'origine, la voix d'un Urnais valait celle de dix-sept Zurichois; elle en vaut aujourd'hui plus du double (quarante). Dès lors, la logique fédéraliste (un canton, une voix) s'oppose de plus en plus au principe démocratique (une personne, une voix). Selon l'analyse des scrutins marqués par une collision entre majorité du peuple et majorité des cantons, cette règle désavantage non seulement les grands cantons urbains, mais aussi les minorités latines, ainsi que les femmes et les jeunes. Elle favorise en outre des stratégies de contournement: les campagnes se concentrent sur quelques cantons clés, susceptibles de faire pencher la balance vers le oui ou vers le non.

Les cas de conflit entre majorité du peuple et majorité des cantons ont augmenté au cours des dernières décennies. Conçue comme un facteur d'intégration, la seconde majorité peut ainsi se transformer en instrument de blocage de la volonté populaire. À ces situations de collision s'ajoutent les cas de quasi-collision, où le conflit a été évité de justesse. L'exemple emblématique reste le vote du 6 décembre 1992 sur l'EEE: rejeté par une très courte majorité du peuple (50,3%), mais par une très forte majorité de cantons (seize contre sept); en supposant une hausse uniforme du soutien à l'EEE dans l'ensemble du pays, il aurait fallu 59,6% de oui pour obtenir également la majorité des cantons. S'agissant des Bilatérales III, en cas de référendum obligatoire, on estime qu'une majorité populaire d'au moins 55%

serait nécessaire pour obtenir également la majorité des cantons – les 54,6% enregistrés en 2004 lors du vote sur l'association aux Espaces Schengen et Dublin (Bilatérales II) ne suffiraient probablement pas. Un résultat plus serré augmenterait considérablement le risque de divergence entre les deux majorités. Les proposi-

La ratification des Bilatérales III est un enjeu crucial pour la politique européenne de la Suisse et, plus largement, pour la politique suisse dans son ensemble. Le choix du type de référendum n'est pas une simple question technique: il implique un arbitrage entre principe fédéraliste et principe démocratique.

tions de réforme de la double majorité ne manquent pas: il a par exemple été proposé de revoir la pondération des cantons ou, en cas de divergence entre le vote du peuple et celui des cantons, de faire prévaloir la majorité «la plus forte». Joli exercice d'ingénierie institutionnelle, mais dont la faisabilité reste à démontrer, car une telle réforme nécessiterait elle-même un référendum obligatoire à la double majorité. La ratification des Bilatérales III est un enjeu crucial pour la politique européenne de la Suisse et, plus largement, pour la politique suisse dans son ensemble. Le choix du type de référendum n'est pas une simple question technique: il implique un arbitrage entre principe fédéraliste et principe démocratique. Plaider en faveur de la double majorité au nom d'une prétendue légitimité accrue revient à ignorer le problème plus sérieux de légitimité que cela pourrait provoquer: le non-respect de la volonté populaire.



Pascal Sciarini
Université de Genève



Rahel Freiburghaus
Université de Lausanne



Adrian Vatter
Université de Berne

Ignazio Cassis défend bec et ongles les Bilatérales

Conférence à Genève Pour le conseiller fédéral, stabiliser les liens avec l'Europe n'est pas seulement vital pour le commerce suisse. C'est aussi une nécessité pour la sécurité du pays.

Sophie Davaris
Marc Bretton

Ignazio Cassis était de passage à Genève, lundi soir. Invité par la Fédération des entreprises romandes (FER) et la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIG), le conseiller fédéral chargé des Affaires étrangères a expliqué pourquoi l'économie avait besoin des Bilatérales III. Mais il ne s'est pas arrêté là.

Saluant en «Genève la ville où le monde se donne rendez-vous et où l'on ressent ses secousses avant les autres», le patron du DFAE a souligné combien une alliance avec nos voisins était devenue essentielle à la sécurité de la Suisse.

«Le monde a changé», résume-t-il. Il y a peu, la globalisation semblait irréversible: les mêmes règles allaient s'imposer à tous. «Aujourd'hui, la force est de retour, les règles sont contestées et les conflits se rapprochent.» Dans «ce monde qui s'est rétréci, une chose est claire: la Suisse ne peut pas rester seule». On peut certes continuer à y voir une île, mais c'est néanmoins «une île au cœur de l'Europe». «La géographie est la politique», insiste Ignazio Cassis.

L'ouverture, clé de la prospérité

La richesse de ce pays, dénué de ressources naturelles, a toujours reposé sur son ouverture, poursuit-il. La Suisse produit des biens de grande qualité. Encore faut-il les vendre. Alors qu'«un franc sur deux de notre prospérité vient de l'exportation», les Bilatérales III offrent «un accès au marché européen à la carte, sans adhésion. Mais avec des règles claires et la sécurité juridique», plaide le conseiller fédéral.

Impossible d'ignorer évidemment l'initiative de l'UDC qui appelle à freiner l'immigration pour éviter «une Suisse à 10 millions». Les inquiétudes liées à l'augmentation de la population, Ignazio Cassis ne les nie pas: les Suisses ont du mal à se loger, les infrastructures ne suivent pas, les transports sont engorgés. Mais freiner l'immigration n'embellira pas la vie des gens. Parce que les «entreprises cherchent de la main-d'œuvre qualifiée» et que «notre population vieillit». Sans

immigration, la croissance s'es-soufflera et la prospérité s'éloignera. «La souveraineté, ce n'est pas l'isolement, avertit l'êtu, mais la capacité à gérer intelligemment nos interdépendances.»

«La souveraineté, ce n'est pas l'isolement, mais la capacité à gérer intelligemment nos interdépendances.»

Ignazio Cassis
Conseiller fédéral chargé des Affaires étrangères

Un propos qu'appuiera plus tard Ivan Slatkine, président de la FER et patron des Éditions Slatkine, qui craint que notre démographie déclinante ne fasse perdre à la Suisse la capacité d'innovation qui fait sa force. Idem pour Isabelle Harsch, présidente de la Chambre de commerce et CEO de l'entreprise de déménagement Harsch: «Si nous voulons continuer à nous développer, il faut approuver ces accords. La Suisse aura besoin de 400'000 employés d'ici à dix ans. Il faudra les trouver.»

«Nécessité stratégique»

Au moment des questions, le conseiller fédéral fait passer le message plus directement encore. Sous la première présidence d'Ursula von der Leyen, rappelle-t-il, l'Union européenne (UE) parlait de «green deal». Désormais, «l'UE nous dépasse sur la droite en matière de dérégulation sur cette question». Lorsque les guerres resurgissent, «le choix de relations calmes, solides avec nos voisins est une nécessité stratégique pour le Conseil fédéral». Et justement: «La sécurité de la Suisse dépend de la qualité de ses relations avec ses voisins.»

Malgré l'urgence, Ignazio Cassis rappelle que la messe n'est pas dite. Il a fallu dix-neuf ans pour que la Suisse arrive à ce paquet d'accords. Il revient désormais aux parlementaires de faire leur travail et au peuple de «dire oui ou non».



Bilatérales I, II et III: que disent ces accords?

Ces traités visent à régler les relations économiques et politiques entre la Suisse et l'Union européenne (UE).

Bilatérales I

Signés en 1999, entrés en vigueur en 2002, ces accords forment le socle de la relation, axée sur l'ouverture mutuelle des marchés. La libre circulation des personnes facilite l'accès au marché du travail, le droit de sé-

jour et la reconnaissance des diplômes. Les obstacles techniques au commerce sont réduits, l'accès aux marchés publics est ouvert, le commerce de produits agricoles facilité. Les accords régissent la circulation des poids lourds et le fret international. La Suisse est intégrée dans le marché unique européen du ciel. Elle participe aux programmes de recherche de l'UE. Ces accords sont liés; si l'un est dénoncé, l'ensemble du paquet tombe.

Bilatérales II

Signé en 2004, entré en vigueur peu à peu, ce deuxième paquet approfondit la coopération. Les Accords Schengen/Dublin fondent la coopération en matière de sécurité, de contrôle aux frontières et d'asile. Les parties s'accordent sur la fiscalité de l'épargne et la lutte contre l'évasion fiscale. On supprime les droits de douane sur les produits agricoles transformés. La

Suisse participe aux programmes de l'UE sur l'environnement, au système statistique européen et au programme MEDIA (soutien de l'audiovisuel). Il est prévu de sanctionner la fraude (douanière et TVA) et les atteintes aux fonds publics, en laissant les impôts directs hors champ.

Bilatérales III

Les Bilatérales III ont été négociées en 2024. Après l'aban-

don des discussions en 2021, il s'agissait de conclure de nouveaux accords (électricité, sécurité alimentaire, santé) et d'actualiser l'existant. Il est prévu un mécanisme de règlement des différends et la reprise dynamique du droit de l'UE dans les domaines couverts par les accords. La Suisse protège ses intérêts essentiels, notamment en matière de libre circulation, et garde son droit au référendum (voie parlementaire).

Les accords incluent des règles sur les aides d'État dans les transports terrestres, aériens, l'électricité ainsi que la participation de la Suisse aux programmes européens. Des accords «à la carte», selon Ignazio Cassis, car le Conseil fédéral donne au parlement la possibilité d'approuver la seule stabilisation des Bilatérales I, puis de voter séparément sur chaque accord (électricité, sécurité alimentaire, santé). (SDA)

«C'est tout simple: nous voulons une bonne relation avec

Relations Suisse-UE Chef du Département des affaires étrangères, Ignazio Cassis répond à nos questions sur les Bilatérales III.

L'êtu PLR explique pourquoi voter en faveur des Bilatérales III est un choix pragmatique.

La votation sur les Bilatérales III sera compliquée, passionnée. Comment convaincre Monsieur et Madame Tout-le-monde de voter en faveur d'un sujet aussi complexe, technique et juridique?
En parlant une langue simple, factuelle, en disant la vérité, qui est toute simple: nous voulons avoir une bonne relation avec nos proches voisins en termes d'économie et de sécurité. Si on adhère à ces objectifs, alors il faudra voter oui.

Que dire à ceux qui voient dans les Bilatérales III une adhésion insidieuse à l'Union européenne, notamment parce que la Suisse reprendrait le droit européen et que l'arbitrage en cas de conflit serait attribué à la Cour de justice de l'UE?
Nous reprenons le droit européen de manière dynamique depuis longtemps, notamment dans le cadre des Accords de Schengen et de Dublin! En ce qui concerne l'arbitrage, justement, actuellement il est absent de notre cadre bilatéral. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, lorsque nous avons des divergences sur l'application d'un accord, tout

reste suspendu, jusqu'au moment où le plus fort, l'UE, en a assez et fait pression en nous sanctionnant. Avec le nouveau paquet d'accords, nous aurons cette fois un tribunal arbitral. La Cour européenne de justice tranchera pour ce qui concerne le droit européen, le Tribunal fédéral pour ce qui concerne le droit suisse.

Les syndicats ont longtemps craint une explosion du nombre de travailleurs détachés. Comment s'assurer que cette main-d'œuvre reste sous contrôle?
C'est une inquiétude compréhensible. Les syndicats ont participé à l'élaboration et accepté quatorze mesures destinées



Le conseiller fédéral Ignazio Cassis en interview. Laurent Guiraud

nos voisins proches»

questions sur les Bilatérales III.

à protéger les salaires suisses dans le cadre des Bilatérales III. En ce qui concerne la continuation de l'accord sur la libre circulation des personnes, il faut toujours se rappeler qu'il s'agit des salariés. On ne peut s'installer en Suisse que si l'on a un contrat de travail.

La contribution suisse de solidarité envers l'Europe est de 145 millions par an. Elle devrait doubler d'ici à 2030. C'est un rançon?
C'est un geste de solidarité. Nous payons aujourd'hui 130 millions, 350 millions à partir de 2030, à mettre en regard des échanges annuels qui repré-

sentent 300 milliards. En parallèle, nous élargirons nos relations en concluant des accords sur l'électricité, la santé et la sécurité alimentaire et poursuivrons la collaboration scientifique avec l'UE, autant de points très intéressants pour la Suisse.

Est-ce que tout le Conseil fédéral va s'engager pour la campagne? Actuellement Beat Jans est bien seul dans la campagne sur la Suisse à 10 millions...
J'espère que vous m'avez entendu plaider ce soir contre l'initiative pour la Suisse à 10 millions. En ce qui concerne les Bilatérales III, bien sûr, le thème sera

porté par l'ensemble du Conseil fédéral, comme pour toutes les votations.

Une acceptation de l'initiative sur la Suisse à 10 millions pourrait augmenter l'afflux de frontaliers. Cela vous étonne?
Pas du tout et ce n'est pas la seule particularité de cette votation. Cela me fait sourire de penser qu'elle est soutenue par des partis qui s'opposent à la bureaucratie, alors que j'aime autant vous dire que de la bureaucratie, il en faudra pour établir et faire respecter les critères qui définiront le 10 millionième étranger à expulser lorsque le chiffre sera atteint!

Quel serait l'effet d'un oui à l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions» sur les Bilatérales III? En cas de succès, est-ce que cela vaudra la peine de soumettre au peuple le paquet, puisque l'accord sur la libre circulation et les Accords Schengen/Dublin sauteraient aussi?
Il est sûr qu'une éventuelle acceptation hypothéquerait nos relations avec l'Union européenne et ne resterait pas sans conséquence. Mais il n'y a pas de lien juridique entre ces accords et la votation du 14 juin.

Sophie Davaris
Marc Bretton

«Une question de coût, pas d'idéologie»

Céline Amaudruz Pour la conseillère nationale genevoise UDC, il faut faire une analyse coût/opportunité des Bilatérales: «La facilité d'accès au marché européen existe déjà. Mais la reprise de la législation européenne aura un impact sur la productivité des entreprises, surtout des PME. Ce sera davantage de règles, de procédures, de temps consacré à la mise en conformité. Le Conseil fédéral n'a pas chiffré ce coût. Il y a fort à parier que ces accords ne seront pas favorables au renforcement de la productivité suisse.»



Céline Amaudruz, conseillère nationale (UDC/GE). Yvain Genevay

«La Suisse ne fait plus le poids»

Simone de Montmolin «Les Bilatérales III ne sont pas un saut dans l'inconnu, mais la continuation de ce que l'on a construit patiemment pendant plus de vingt ans.» Aux yeux de la conseillère nationale PLR genevoise, «la Suisse ne fait plus le poids dans le monde. La vraie bascule en termes de coûts serait de perdre la stabilité avec notre plus grand partenaire: l'Union européenne. Il faut être réaliste! Sans ces accords, nous organisons notre propre impuissance. Il faut voir la tendance à la marginalisation de notre pays.»



Simone de Montmolin, conseillère nationale (PLR/GE). Laurent Guiraud

«Le modèle suisse est plus intéressant»

Nicolas Jutzet Cet ancien PLR est membre du comité de l'initiative Boussolle, qui vise à empêcher «l'adhésion passive» de la Suisse à l'Europe en introduisant le référendum obligatoire (double majorité du peuple et des cantons) pour les traités internationaux. «L'initiative vient d'entrepreneurs qui jugent le modèle suisse plus intéressant que le modèle européen. Il ne faut pas sacrifier ce qui a fait notre succès. Faire des compromis trop larges avec l'UE ne vaut pas le coup. L'avenir se joue ailleurs: en Asie, aux États-Unis.»



Nicolas Jutzet, ancien vice-président des Jeunes PLR, vice-directeur de l'Institut Libéral. Jean-Paul Guimard

«Se battre contre la solitude»

Samuel Bendahan «Si nous voulons que l'Europe respecte nos choix, nos droits, nous devons respecter les siens, estime le conseiller national socialiste vaudois. Il ne s'agit pas d'une violation de notre souveraineté.» L'êtu souligne que via ces accords, avantageux économiquement, il ne s'agit pas seulement de défendre l'industrie d'exportation suisse. Il s'agit surtout «de se battre contre la solitude: l'isolement international a un coût colossal. Avoir des partenaires fiables et démocratiques est notre seul salut.»



Samuel Bendahan, conseiller national (PS/VD), coprésident du groupe socialiste. Nicole Philipp

La Chambre administrative valide le compromis de l'État sur le 30 km/h

Justice Après une défaite en première instance, les associations promobilité douce obtiennent la validation de la réduction de la vitesse sur certains axes urbains.

Emilien Ghidoni

Dans la saga du 30 km/h en ville, les partisans d'une vitesse réduite viennent de remporter une victoire judiciaire, comme le rapporte Léman Bleu. La Chambre administrative confirme la validité de l'accord trouvé par le Canton en 2023 visant à réduire la vitesse sur certains axes urbains. Il était attaqué par un policier, qui avait gagné en première instance.

Le début de cette bataille remonte à 2022, lorsque l'ex-conseiller d'État Serge Dal Busco avait émis un arrêté instaurant le 30 km/h de jour dans la zone 1 définie par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Il s'agissait de nombreux axes urbains, auxquels s'ajoutait une baisse de la vitesse nocturne sur les routes où les ordonnances fédérales sur la protection contre le bruit n'étaient pas respectées.

Une levée de boucliers de plusieurs associations, comme le TCS, avait donné lieu à un recours juri-

dique. Pierre Maudet, successeur de Serge Dal Busco à la Mobilité, avait trouvé un accord avec ces dernières en 2023. Il prévoyait de réduire le nombre d'axes concernés par ces baisses de vitesse et avait permis de retirer tous les recours, sauf celui d'un policier. C'est cette version de l'arrêté qui est confirmée aujourd'hui par la Chambre administrative. La «Tribune de Genève» s'est procuré ce jugement.

Pas d'effet pour les policiers

Dans son argumentaire, cette dernière estime que l'agent en question n'est pas suffisamment impacté en tant que riverain par ces limitations de vitesse pour pouvoir recourir.

Le policier arguait aussi que le 30 km/h pourrait lui poser problème lors de l'exercice de son métier, notamment durant les courses urgentes. Mais la justice rappelle que s'il venait à enfreindre les limitations de vitesse dans ce contexte, il ne serait pas



Une zone 30 km/h est en service rue de Saint-Jean. Lucien Fortunati

punissable s'il faisait preuve de la prudence imposée par les circonstances.

De plus, l'agent n'a pas suffisamment démontré que les limites maximales en cas d'urgence l'empêcheraient d'intervenir aussi rapidement qu'avant.

Pour le Département de la santé et des mobilités (DSM), c'est une belle victoire, même si ce dernier n'avait pas recouru contre la décision de première instance. «Cette décision clarifie la situation juridique et confirme qu'il existe une base légale pour dépasser les blo-

cages hérités de la précédente législature», indique Marc-André Siegrist, porte-parole du DSM.

Le Canton annonce vouloir sortir de la logique du tout-recours et la judiciarisation de la politique des mobilités. Il souhaite désormais se concentrer sur la suite, «soit la mise en place des mesures applicables, équilibrées et utiles à la population».

Une votation à venir

Contacté par la «Tribune de Genève», M^e Romain Jordan, avocat du policier recourant, laisse entendre qu'il fera appel au Tribunal fédéral. «Cet arrêt est curieux. Il dit en quelque sorte que la mesure est si bonne qu'elle ne touche donc pas notre client. La jurisprudence du Tribunal fédéral va dans un autre sens; nous verrons qui a raison», annonce-t-il.

Le volet politique de ce dossier n'est pas non plus terminé. À la suite d'une décision du Grand Conseil annulant l'arrêté sur le 30 km/h, un référendum a abou-

ti. Le peuple votera donc sur cette question.

L'ATE se réjouit aussi du jugement. Selon l'association, il ne faut pas attendre le résultat de la votation pour implémenter le 30 km/h sur certains axes. «La balle est dans le camp de l'État, car il n'y aura vraisemblablement pas d'effet suspensif au Tribunal fédéral», considère Caroline Marti, présidente de l'ATE Genève. Elle estime que seuls quelques tronçons sont concernés par l'accord. «Vu les nuisances sonores et sécuritaires du 50 km/h sur ces axes, il y a un réel intérêt public à agir vite», plaide-t-elle.

Mais l'Exécutif joue la prudence. «Cette décision doit d'abord être analysée sur le plan opérationnel et juridique, notamment au regard d'un éventuel recours au Tribunal fédéral et des étapes de mise en œuvre nécessaires, avertit Marc-André Siegrist. Dès que la décision sera définitive, le DSM communiquera rapidement sur le calendrier de mise en œuvre.»

«Unhaltbar»: Fachpersonen kritisieren neuen Schweizer Bildungsbericht

Wissenschaftliche Mängel? Fehlende Unabhängigkeit, blinde Flecken und Einseitigkeit: Gemäss Forschenden weist der 400-seitige Report Defizite auf. Der Bund widerspricht.

Nina Fargahi

Der neue Bildungsbericht gilt als national bedeutendes Nachschlagewerk. Der 400-seitige Report spielt bei vielen bildungspolitischen Entscheiden eine wichtige Rolle.

Der Bildungsbericht wird gemeinsam vom Bund und von den Kantonen in Auftrag gegeben und finanziert. Federführend ist das Departement von Bundesrat Guy Parmelin, bei den Kantonen ist es die Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren, kurz EDK, die vom Walliser Staatsrat Christophe Darbellay präsidiert wird.

Für die Umsetzung zuständig ist die Schweizerische Koordinationsstelle für Bildungsforschung, kurz SKBF, unter der Leitung von Professor Stefan Wolter. Der Report erscheint seit 2006 alle vier Jahre und fasst Daten und Erkenntnisse aus Statistik, Forschung und Verwaltung zum gesamten Bildungswesen der Schweiz zusammen. Also zum Beispiel zu Themen wie Schülerzahlen, Abschlüssen und Kosten im Schweizer Bildungswesen. Doch nun regt sich Kritik.

Kriminalitätshypothese mit Daten widerlegt

Rolf Becker, emeritierter Professor an der Universität Bern, sagt: «Der Bildungsbericht weist gravierende wissenschaftliche Mängel auf.» Becker hat mehr als 20 Jahre lang die Abteilung Bildungssoziologie am Institut für Erziehungswissenschaft der Universität Bern geleitet. Die verwendete Literatur stamme vor allem aus Deutschland und dem angelsächsischen Raum sowie aus der eigenen Forschung, also aus der Feder der Koordinationsstelle für Bildungsforschung selbst. «Dass wichtige Publikationen aus der Schweiz mit Schweizer Daten erst gar nicht erwähnt werden, deutet auf eine selektive und unsachgemässe Recherche hin», sagt Becker.

Ganze Forschungsfelder mit relevanten Ergebnissen für den Bildungsbericht – etwa die Bildungssoziologie oder die Erziehungswissenschaften – würden komplett ausgeblendet. Zudem komme der Bildungsbericht zu «unvollständigen Ergebnissen».

Als Beispiel erwähnt Becker, dass der Bildungsbericht einen direkten Zusammenhang zwischen Bildung und Kriminalität herstelle: je höher die Bildungsinvestitionen, desto niedriger die Kriminalitätsrate. Becker kritisiert, dass «diese triviale bildungsökonomische Hypothese bereits vielfach widerlegt» worden sei, sogar mit Schweizer Daten. Um die Hypothese zu belegen, werde eine Studie aus Indien über einen einzigen Typus von Kriminalität herangezogen. Das zeige, so Becker, dass die Autoren des Bildungsberichts «keinen Überblick über dieses Forschungsgebiet» hätten.

Der Grund: «Dieser direkte Zusammenhang konnte bisher nicht wissenschaftlich bewiesen werden, und viele vorliegende



Ist der Bildungsbericht unabhängig oder «eine Art Selbstevaluation von Bund und Kantonen»? Lehrerin an der Wandtafel. Symbolbild: Imago



«Zeit, den Bericht zu überdenken», findet Professorin Katharina Maag Merki. Foto: PD

Studien weisen gravierende methodische Mängel auf, weil sie weder die Dunkelziffer noch unterschiedliche Straftaten in Rechnung stellen», sagt Becker. In bestimmten Bereichen wie Wirtschaftskriminalität könne eine höhere Bildung mit mehr Delikten einhergehen, viele andere Straftaten würden in allen Bildungsgruppen begangen, und umgekehrt könne eigene oder erfahrene Kriminalität selbst Bildungschancen verschlechtern. Wichtige Befunde hierzu fehlen gemäss Becker im neuen Bildungsbericht. Der Report sei «unvollständig und auf einem Auge blind».

Es fehle an Perspektiven und wissenschaftlichem Diskurs

Ähnlich sieht es Katharina Maag Merki, Professorin für Erziehungswissenschaft an der Universität Zürich. Sie sagt: «Der Bildungsbericht entspricht nicht in genügendem Ausmass den wissenschaftlichen Standards und vernachlässigt zentrale Bereiche, die für die Steuerung und Weiterentwicklung des Bildungssystems in der Schweiz unerlässlich sind.»

So sei es kein interdisziplinäres Fachgremium, das den Bildungsbericht erstelle und die Qualität der Analysen und Interpretationen evaluere. Die Bildungsökonomie nehme eine zu dominante Rolle ein, es fehle an verschiedenen Perspektiven und an einem wissenschaftlichen Diskurs, so Maag Merki.

Besonders problematisch findet die Professorin, dass die Qualität des Unterrichts und der Schulen nicht im Fokus stehe. Dies mit der Begründung, dass diese nicht ein «Gegenstand behördlicher Steuerung» sei und in die Autonomie der Schulen falle. Aber: Im Lehrplan 21 werden verbindliche Qualitätsstandards für den Unterricht und die Schule formuliert. «Es ist also zentral, Informationen zur Erreichung der Qualitätsstandards zu erhalten.» Zumal genau diese Bereiche bedeutsam seien für die Förderung der fachlichen und überfachlichen Kompetenzen der Schülerinnen und Schüler.

Der Bildungsbericht sei zudem keine unabhängige Publi-

kation, sondern «eine Art Selbstevaluation von Bund und Kantonen, da die Koordinationsstelle selber von Bund und Kantonen finanziert wird und eine externe Peer-Review durch wissenschaftliche Expertinnen und Experten fehlt». Maag Merki fordert: «Es ist Zeit, den Bildungsbericht zu überdenken.»

Steuergremium sei «rein politisch zusammengesetzt»

Ebenfalls Kritik übt Thomas Meyer, Gründer der TREE-Studie am soziologischen Institut der Universität Bern, die den Bildungsweg von Kindern von der Schule ins Erwachsenen- und Berufsleben analysiert. Er sagt, Bildung sei ein ausgeprägt interdisziplinäres sowie hoch ideologisiertes Forschungs- und Politikfeld. Vor diesem Hintergrund muss gemäss Meyer die Bildungsberichterstattung sowohl wissenschaftlich als auch politisch breit abgestützt sein. «Das ist in der Schweiz leider in keiner Weise der Fall.» Das für den Bildungsbericht verantwortliche Steuergremium sei «rein

politisch zusammengesetzt». Es gebe keinerlei Peer-Review-Verfahren, also keine wissenschaftliche Kontrolle. Meyer sagt: «Das ist eine unhaltbare Situation.»

Koordinationsstelle verneint Einfluss auf Aussagen

Stefan Wolter, der den Bildungsbericht verantwortet, äussert sich zu den Vorwürfen per Mail, möchte allerdings nicht öffentlich zitiert werden. Parmelins Departement und die Kantone weisen die Kritik zurück. Die Behörden betonen, dass der Bericht auf bereits publizierter Forschung basiere und Peer-Review-Verfahren deshalb nicht im klassischen Sinne angewendet würden, da es sich um keine wissenschaftliche Fachpublikation, sondern einen «verwaltungsnahe Synthesebereich» handle. Dennoch seien die zugrunde liegenden Studien «wissenschaftlich abgesichert und vielfach veröffentlicht oder im Publikationsprozess».

Der «Koordinationsausschuss Bildungsmonitoring» habe «keinen Einfluss auf die inhaltlichen Aussagen des Berichts», heisst es in der Antwort von EDK und Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation. Seine Rolle bestehe darin, die Erstellung zu begleiten und die Auswertung der Ergebnisse zu koordinieren. «Dabei geht es auch darum, identifizierte Daten- und Wissenslücken zu schliessen und die Evidenzbasis der Berichterstattung laufend zu verbessern.»

Der Ausschuss diene zudem als Schnittstelle zwischen Verwaltung und Bildungsforschung. «Er besteht ausschliesslich aus Verwaltungsvertretungen sowie dem Direktor der SKBF; politische Entscheidungsträger sind nicht vertreten.»



Der Walliser Staatsrat Christophe Darbellay (links) und Bundesrat Guy Parmelin (Mitte) an der Medienkonferenz am 23. März. Foto: Keystone

Abstimmung über die E-ID wird nicht wiederholt

Die Swisscom hat im Abstimmungskampf an die Pro-Kampagne gespendet – das Bundesgericht tritt auf Beschwerden aber nicht ein

DANIEL GERNY, HANNES BOOS

Mit nicht einmal 22 000 Stimmen Vorsprung wurde das E-ID-Gesetz am 28. September 2025 angenommen. Schon vor dem Urnengang aber sorgte eine Spende der Swisscom an ein Befürworterkomitee für Irritationen: Mehrere Beschwerdeführer verlangten, dass die Abstimmung für ungültig erklärt wird. Am Dienstag hat das Bundesgericht über den Fall entschieden.

Staatsnahe Betriebe müssen sich bei Abstimmungen wie Behörden grundsätzlich neutral verhalten. Die Frage, ob die Swisscom als mehrheitlich im Bundesbesitz befindliches Unternehmen auf diese Weise in den Abstimmungskampf eingreifen darf, rückte im Vorfeld des Verfahrens deshalb rasch in den Vordergrund. Vor Gericht aber spielte sie nur eine Nebenrolle.

Die Beschwerde scheiterte nämlich schon an den formalen Voraussetzungen: Weil die Beschwerde zu spät eingereicht worden sei, könne sie inhaltlich gar nicht behandelt werden. Zum Verhängnis wurde den Beschwerdeführern eine Bestimmung im Bundesgesetz über die politischen Rechte: Danach ist eine Abstimmungsbeschwerde innert drei Tagen nach der Entdeckung des Beschwerdegrundes einzureichen.

Gegner handeln sofort

Doch was heisst «Entdeckung»? Tatsächlich hatten die Kritiker sehr schnell gehandelt, als die «NZZ am Sonntag» am 20. September erstmals über die Spende berichtete und die Affäre damit ins Rollen brachte. Schon am nächsten Tag reichte das Komitee «E-ID-Gesetz Nein», dem unter anderem die Partei Digitale Integrität und die Junge SVP angehören, eine Abstimmungsbeschwerde ein. Kurz darauf gingen auch Beschwerden von Nicolas Rimoldi von Mass-voll und anderen Personen ein.

Öffentlich ersichtlich war die Spende allerdings schon früher: Ab Ende August wurde sie auf der Plattform «Politikfinanzierung» der Eidgenössischen Finanzkontrolle (EFK) angezeigt. In diesem Transparenzregister werden seit einigen Jahren politische Spenden öffentlich gemacht. Drei Bundesrichter des fünfköpfigen Gremiums vertraten die Meinung, dies sei entscheidend. Der Zeitpunkt eines Medienberichtes dürfe für den Ablauf einer Frist nicht bestimmend sein. Anders als die «NZZ am Sonntag» sei das EFK-Verzeichnis ohne Kostenbarriere einfach und in allen Landessprachen zugänglich, argumentierte einer der Richter.



Bundesrat Beat Jans zeigt vor dem Urnengang letzten Herbst die E-ID-App.

ANTHONY ANEX / KEYSTONE

Die Minderheit erklärte dagegen, ausschlaggebend müsse sein, wann der Beschwerdegrund tatsächlich entdeckt worden sei – und nicht der Zeitpunkt der Publikation auf einer Plattform, «die kein Mensch kennt». Mit nur drei Tagen sei die Beschwerdefrist ohnehin sehr knapp bemessen. Im Zweifelsfall müsse sich das Gericht deshalb für eine nachsichtiger Beurteilung entscheiden. Die Bürger müssten davon ausgehen können, dass sie sich gegen unrechtmässige Vorgänge im Abstimmungskampf zur Wehr setzen könnten.

Einer der beiden Minderheitsrichter sagte am Schluss der Beratung: «Es bleibt darauf zu vertrauen, dass die Behörden und staatsnahen Betriebe keine illegalen Abstimmungsspenden machen.» Falls sie es aber täten, gehe er nicht mehr davon aus, dass bei einer so harten Auslegung der Drei-Tage-Regel normale Bürger mit Abstimmungsbeschwerden dagegen vorgehen könnten.

Bei den Beschwerdeführern herrscht nach dem Urteil Konsternation. So moniert etwa der Präsident der Jungen SVP Nils Fiechter, dass die Richter kaum auf den Sachverhalt eingegangen seien. «Das Gericht hat alles an der

formellen Frage aufgehängt, ob auf die Beschwerde eingetreten werden soll.»

Das Referendatskomitee habe «nach bestem Wissen und Gewissen» direkt ab Kenntnis der Swisscom-Spende eine Abstimmungsbeschwerde mit einer renommierten Anwaltskanzlei eingereicht, sagt Fiechter. «Die darin vorgebrachten Argumente wurden heute vom Bundesgericht grösstenteils auch gewürdigt.» Dass eine Entscheidung solcher Tragweite dann von einer Formalität abhängig gemacht werde – «das ist unserer Demokratie, wie wir sie kennen, unwürdig».

Ähnlich sieht es auch Artur Terrehov, der Rechtsvertreter von Mass-voll. «Es ist ein lebensfremder Entschneider, der in Zukunft Beschwerdeführungen bei Politikfinanzierungen weitgehend verunmöglicht», erklärte er. «Das EFK-Register kennen sogar viele meiner Anwaltskollegen nicht.»

Tatsächlich hatte das Bundesgericht die Kantone in ähnlichen Fällen für kurze Fristen gerügt. So in einem Entscheid aus dem Jahre 2019. Damals wiesen die Instanzen des Kantons Aargau eine Stimmrechtsbeschwerde ab, weil sie erst nach einer dreitägigen Frist eingereicht

wurde. Aufgrund der unverkennbaren Schwierigkeiten müsse eine kurze Beschwerdefrist in grosszügiger Weise gehandhabt werden, argumentierte das Bundesgericht damals. Die Anwendung der Frist dürfe dem Stimmberechtigten eine Beschwerdeerhebung nicht verunmöglichen.

Ein «Beschwerdengrab»

Der Zürcher Staatsrechtsprofessor Felix Uhlmann erklärt auf Anfrage, die Entscheidung sei tatsächlich nicht ganz überzeugend, wenn das Bundesgericht die Kantone in anderen Fällen ermahne, Beschwerdefristen grosszügig zu handhaben. Dies, zumal bei sonstigen Unregelmässigkeiten in rechtlichen Auseinandersetzungen der Zeitpunkt der Kenntnisnahme entscheidend sei. Durch die strenge Handhabung der Beschwerdefrist werde das Transparenzregister zum «Beschwerdengrab».

Der Groll der Beschwerdeführer ist auch deshalb nachvollziehbar, weil einige der Richter in der Sache selbst grosses Verständnis für die Beschwerde aufbrachten und die Swisscom teilweise hart kritisierten. Zwei der Richter brachten deutlich zum Ausdruck,

dass die Spende der Swisscom nicht rechtmässig gewesen sei und gegen Verfassungsrecht verstosse.

Die Spende sei klar «unzulässig» gewesen, sagte etwa ein Richter. Daran gebe es «nichts zu deuteln». Auch ein zweiter Richter meinte: «Es kann nicht sein, dass der Staat via Betriebe Abstimmungsergebnisse beeinflusst.» Die Höhe der Spende spiele dabei keine Rolle – eine Zuwendung durch einen staatsnahen Betrieb sei in jedem Fall nicht erlaubt.

Dies sahen allerdings nicht alle Richter so. «Man kann die Swisscom nicht einfach mit der Zentralverwaltung gleichsetzen», sagte ein Richter. Die Spende der Swisscom sei zwar «politisch unsensibel», aber in ihrer geringen Höhe nicht unzulässig gewesen. Für eine Wiederholung der Abstimmung plädierte keiner der Richter.

Im Winter ist es so weit

Weitere Beschwerden im Zusammenhang mit den Beiträgen der beiden Verlage Ringier und TX Group hat das Bundesgericht abgewiesen. Den Medienkonzernen wurde vorgeworfen, die Allianz pro E-ID mit kostenlosen Werbeflächen unterstützt und sich für die Annahme des E-ID-Gesetzes starkgemacht zu haben, ohne dies in der Berichterstattung auszuweisen. Private Medien seien aber grundsätzlich nicht zu politischer Neutralität verpflichtet, befand das Bundesgericht. Zwar wurden die Zuwendungen verspätet ausgewiesen. Eine Verletzung der Transparenzbestimmungen könne aber nicht isoliert beanstandet werden. Dies reiche für eine Aufhebung der Abstimmung nicht aus.

Das Bundesgericht hat erst einmal eine eidgenössische Volksabstimmung für ungültig erklärt: 2019 hiess es eine Abstimmungsbeschwerde gegen eine Volksinitiative der CVP gegen die Heiratsstrafe gut. Das Bundesgericht erklärte damals, der Bundesrat habe im Abstimmungskampf 2016 falsch über die Auswirkungen der Vorlage informiert. Die Mitte-Partei, die aus der CVP hervorgegangen ist, hat aber damals auf eine Wiederholung verzichtet und später eine neue Vorlage lanciert.

Die E-ID wird mit dem gestrigen Entscheid definitiv lanciert – vorgesehen ist die Einführung im Dezember. Es handelt sich dabei um eine staatlich anerkannte elektronische Identität, mit der man sich online sicher ausweisen kann. Sie soll es ermöglichen, digitale Dienstleistungen von Behörden oder Unternehmen einfach zu nutzen. Auch als Reisedokument soll die E-ID später verwendet werden können.